

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-02-DE  
Reçu le 11/02/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 6<sup>ème</sup>  
EDITION 3 ET 4 AVRIL 2020 : REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX  
PARTICIPANTS

Séance Publique Ordinaire du 5 FEVRIER 2020  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Guérino PIROMALLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO.

QUORUM : 13  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 23

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 30 janvier 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-02-DE  
Reçu le 11/02/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

II - FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 6<sup>ème</sup> EDITION  
3 ET 4 AVRIL 2020 : REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX PARTICIPANTS

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« La Commune organise, à la Rotonde de Beaulieu, avenue Fernand Dunan, au Cinéma de Beaulieu ainsi que dans les établissements scolaires à Beaulieu-sur-Mer, la 6<sup>ème</sup> édition du festival de récit de voyage « Au Tour du Monde », les 3 et 4 Avril 2020 auquel participeront des auteurs, carnettistes, illustrateurs, photographes, scénaristes, éditeurs, libraires.

- La journée du 3 Avril 2020 sera consacrée aux rencontres avec les auteurs jeunesse, à l'école élémentaire, et l'école maternelle.
- La journée du 4 Avril 2020, à la Rotonde de 10 h à 19 h et au Cinéma de Beaulieu ; inauguration à 11 h 00 par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, en présence des auteurs, carnettistes, illustrateurs, photographes, scénaristes, éditeurs, libraires, au cours de laquelle seront proposés :
  - Ateliers pour les enfants,
  - 4 interventions avec une partie des participants,
  - Dédicaces des auteurs tout au long de la journée.

Considérant que la commune a sollicité la présence des participants à cet évènement culturel, il convient de prévoir :

- les frais de transport par train, avion, voiture, les transferts aéroport pour un montant ne dépassant pas 2700 € pour tous les participants,
- les cachets des auteurs jeunesse et taxe Agessa/Urssaf pour un montant ne dépassant 850 €,
- les frais d'hébergement, prise en charge des nuits des 2, 3 et 4 Avril 2020 pour les participants dans un hôtel à Beaulieu-sur-Mer, pour un montant ne dépassant pas 90 € la nuit,
- les repas des 2, 3 et 4 Avril 2020 pour un montant ne dépassant pas 30 € TTC par repas,
- l'impression des affiches, flyers, banderoles, panneaux pour un montant ne dépassant pas 1200 € TTC,
- l'achat d'encarts publicitaires pour un montant ne dépassant pas la somme de 3000 € TTC,
- la participation aux frais de nettoyage de la Rotonde pour un montant ne dépassant pas la somme de 300 € TTC,

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-02-DE  
Reçu le 11/02/2020



- la location de grilles d'exposition à la Régie Culturelle Régionale pour un montant ne dépassant pas la somme de 200 € TTC,
- l'inauguration à 11 h 00 pour laquelle un apéritif sera offert aux participants pour un montant ne dépassant pas 600 € TTC,
- la présence d'un agent de sécurité pour un montant ne dépassant pas 200 € TTC,
- la location de la Salle de Cinéma pour un montant ne dépassant pas 360 € TTC,
- l'achat de nappes papier, petites épingles, café, eaux, jus de fruits, gobelets pour un montant ne dépassant pas 200 € TTC.

J'invite votre Assemblée à :

- valider les montants susmentionnés,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- valide les montants susmentionnés,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20200205-02-DE  
Reçu le 11/02/2020

